## Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20130705-0000011664-DE

## Acte Certifié exécutoire

Envoi: 08/07/2013

Réception par le Prefet : 08/07/2013

Publication: 12/07/2013

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LTONS Chet du Service Administratif de



Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

1'Assemblée N° CP-2013-7-5-6

N° CP-2013-7-5-6 Séance du vendredi 5 juillet 2013

## EURODISTRICT TRINATIONAL DE BÂLE : SUBVENTION AU PROJET DREILAND

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du Conseil Général du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2012-6-5-5 du Conseil Général du 5 décembre 2012 relative au Budget Primitif 2013,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

## APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☐ Attribue une subvention de 25 000 € à l'Eurodistrict Trinational de Bâle pour le cofinancement des études liées au projet 3Land, avec un premier acompte de 12 500 € en 2013 et le versement du solde au rendu de la première étude finalisée,
- Approuve et autorise le Président du Conseil Général à signer la convention Interreg IV jointe en annexe, relative au projet B50 \* 3Land : planification concertée d'un quartier transfrontalier au cœur de l'ETB \*.
- Prélève les crédits correspondants sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20421 programme F215 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions